

Personne morale - Nomination ou départ d'un gérant

Modification : Gérant, Président ou autres personnes dirigeantes

Documents à fournir :

- [Imprimé M3](#) en 3 exemplaires originaux
- Si mandataire : [pouvoir](#) autorisant la formalité
- [Formulaire TNS \(si gérant majoritaire\)](#)
- [Registre des bénéficiaires effectifs \(DBES1\)](#)

Pièces à fournir :

Concernant le Gérant - le Président - la personne dirigeante (si nomination d'un gérant)

- 2 copies recto verso de la carte d'identité ou passeport en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin)
- ou 2 copies du titre de séjour en cours de validité
- [Déclaration sur l'honneur de non condamnation](#) avec filiation
- Dépôt du dossier [ACCRE](#) si demande

Pour la société : (dans tous les cas)

- 2 procès verbaux (1 original et 1 copie) de l'Assemblée Générale
- 2 copies des statuts modifiés (si le gérant est nommé dans les statuts)
- 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution

Frais :

- 150 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Si SARL 195,38 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
- Si EURL/SASU 79,38 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

SI CONJOINT COLLABORATEUR : [voir conjoint collaborateur](#)

Si qualification obligatoire : [Imprimé JQPA](#) + Justificatifs de qualification professionnelle

- **SI ACTIVITE AMBULANTE** : Si marchand ambulant ([demande de carte ambulant](#)) + 15€ à l'ordre de la Chambre de Métiers du Gers